

Proposition

n°4

JUSTICE

**PAUVRES OU RICHES
MEMES DROITS
FACE À LA JUSTICE**

Parce qu'il est moins aisé de faire valoir ses droits lorsqu'on a un faible revenu.

Parce qu'en tant que victime ou accusé la France doit garantir à tous un jugement égalitaire.

Parce que l'aide juridictionnelle est aujourd'hui de 45 €/heure, ce qui ne permet à ses bénéficiaires de pouvoir jouir d'une défense de qualité.

Nous revendiquons : de doubler l'indemnité horaire perçue par l'avocat à 90 €/heure et le relèvement du plafond.

**FAIRE DE L'ÉGALITÉ
UNE RÉALITÉ !**

FÉDÉRATION NATIONALE DES MAISONS DES POTES

16, Square Dunois 75013 Paris - 01.44.93.23.23

www.maisondespotes.fr



Pote à pote
LE MAGAZINE DES QUARTIERS